

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 10 octobre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 3 octobre 2018

| <u>NOMBRE :</u> | | <u>RESULTAT :</u> | |
|--------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| - de Conseillers en exercice : | 17 | - POUR : | 15 |
| - de Présents : | 15 | - CONTRE : | 0 |
| - de Représentés : | 0 | - ABSTENTION(S) : | 0 |
| - de Votants : | 15 | | |

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B027

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LE
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ANIMATION DU POSTE DE TECHNICIEN CONTROLE DE
CONFORMITE PARTICULIERS ET ENTREPRISES.**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

Un poste de technicien « lutte contre les pollutions diffuses » a été créé en 2013 (délibération du 4 décembre 2013) pour mener les missions de contrôles de conformité auprès des particuliers et des industriels, dans un souci de lutter contre les pollutions tout en améliorant la connaissance du territoire.

Ce poste s'inscrit dans la démarche environnementale menée par le service en lien avec la certification ISO 14001.

Le technicien est financé en partie via un contrat d'animation en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui arrive à échéance à la fin de l'année 2018.

Il est proposé de poursuivre l'animation et de demander un renouvellement du contrat d'animation auprès de l'Agence de l'Eau pour une durée de 2 ans.

L'aide financière de l'Agence de l'eau correspondra à 50% du salaire chargé, ainsi qu'un forfait de fonctionnement (estimé à 11 000 €).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour financer l'animation du poste de technicien contrôle de conformité pour les particuliers et entreprises.
- D'autoriser le Président à signer le contrat d'animation établi entre l'ACSO et l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE PRÉSIDENT,

Par délégation,

le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 10 octobre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 3 octobre 2018

| <u>NOMBRE :</u> | | <u>RESULTAT :</u> | |
|--------------------------------|----|--------------------------|----|
| - de Conseillers en exercice : | 17 | - POUR : | 15 |
| - de Présents : | 15 | - CONTRE : | 0 |
| - de Représentés : | 0 | - ABSTENTION(S) : | 0 |
| - de Votants : | 15 | | |

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B028

DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES SMTCO PDU/PDM

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

La réalisation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) est en cours, pilotée par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises (SMBCVB).

L'ACSO contribue financièrement à la réalisation du PDU par le biais de contributions versées auprès du syndicat.

Le détail des participations annuelles de l'ACSO au Plan de Déplacements Urbains est le suivant :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | total |
|-------------|------------|------------|----------|-----------|------------|
| SMBCVB | 55 937 € | 41 043 € | 21 270 € | 7 751 € | 126 001 € |
| ACSO (70%) | 39 155.9 € | 28 730.1 € | 14 889 € | 5425.7 € | 88 200.7 € |
| CCLVD (30%) | 16 781 € | 12 312.9 € | 6 381 € | 2 325.3 € | 37 800.2 € |

Il sera demandé auprès du SMTCO une subvention portant sur 20% du montant prévu pour 2019 (28.730,10€), soit 5.746,02€.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- De valider la demande de subvention auprès du SMTCO relative à la contribution financière versée au SMBCVB au titre de la réalisation du PDU pour l'exercice 2019.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



LE PRÉSIDENT,

Par délégation,

le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 10 octobre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 3 octobre 2018

| <u>NOMBRE :</u> | | <u>RESULTAT :</u> | |
|--------------------------------|----|--------------------------|----|
| - de Conseillers en exercice : | 17 | - POUR : | 15 |
| - de Présents : | 15 | - CONTRE : | 0 |
| - de Représentés : | 0 | - ABSTENTION(S) : | 0 |
| - de Votants : | 15 | | |

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B029

AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE N°16MDAF006 POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Considérant que :

Dans le cadre du marché public pour les assurances de l'ACSO, l'ACSO dispose d'un contrat d'assurance statutaire courant du 01/01/2017 au 31/12/2021. Il a été notifié à Alternative Courtage le 14/12/2016.

Ce contrat d'assurance prend en charge les risques suivants :

- L'AT et la MP (indemnité journalière et frais médicaux) pour les agents titulaires ;
- Le décès.

Le taux appliqué à ce contrat correspond à 1,79% du traitement brut indiciaire du personnel CNRACL.

Or, le prestataire de ce marché a informé l'ACSO de sa volonté de renégocier voire de résilier à titre conservatoire le contrat d'assurance statutaire du fait de la forte augmentation de la sinistralité de l'établissement.

Conformément à l'article 139 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, l'augmentation des facteurs de risques peut donner lieu à un avenant au marché, lorsque les modifications, quel qu'en soit leur montant, ne sont pas substantielles.

Le présent avenant a pour objet d'inclure le surcoût de la prise en charge de l'augmentation de la sinistralité de l'ACSO.

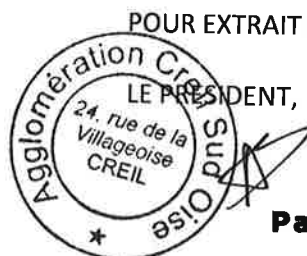
Le projet d'avenant est annexé au présent rapport.

Les crédits correspondants seront pris sur le chapitre 012 « Dépenses de personnel ».

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché public de service n°16MDAF006.



Par délégation,

le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI